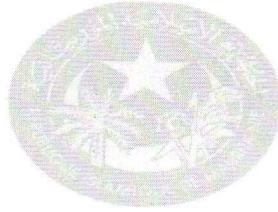


Annexe : TDR

g → h 21

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur - Fraternité - Justice



MINISTERE DE L'ENERGIE ET DU PETROLE

SOCIETE MAURITANIENNE D'ELECTRICITE
(Groupe SOMELEC)



Projet « Mauritania Transmission Corridor »
Du « West Africa Regional Electricity Markets Program-Phase 1 »
(WA-REMP)

UNITE DE GESTION DU PROJET
UGP-REMP

**Termes de Référence pour le recrutement d'un Expert en Sauvegarde
Sociale pour l'UGP-REMP**

Mars 2025

[Handwritten signatures and initials in blue ink]

I- CONTEXTE

1. Introduction Générale

La Mauritanie est un pays aride d'Afrique de l'Ouest, avec un ensemble complexe de défis de développement. Sa population de 4,927 millions d'habitants (ANSADE 2023) a augmenté de 3,1% par an depuis 2013.

Malgré une décennie de croissance, un des défis majeurs pour la Mauritanie est la diversification dans les secteurs créateurs d'emplois. La détérioration de l'économie mondiale en 2020 due à la pandémie de COVID-19 a entraîné une contraction du PIB réel de la Mauritanie de 3,6% en 2020, après une croissance de 5,9% en 2019. La croissance économique a été principalement tirée par l'industrie extractive et minière, la pêche et le secteur de la construction. Les moteurs sous-jacents de la croissance ont été l'augmentation des prix du fer, de l'or et du cuivre sur les marchés internationaux, ainsi que d'importants investissements gouvernementaux dans les infrastructures publiques. Les exportations mauritaniennes sont largement dominées par les industries extractives (53%) et la pêche (45%), des secteurs qui ne sont pas encore enclins à la création d'emplois importants.

Le gouvernement a fait de la diversification économique et du développement régional des priorités pour favoriser la création d'emplois. Pour répondre au défi de la pauvreté et soutenir le développement économique du pays, actuellement principalement concentré à Nouakchott, Nouadhibou et autour des quelques mines, le gouvernement promeut un programme de développement régional.

Pour relever ces défis, le Gouvernement a adopté la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité partagée (SCAPP), qui comprend pour le secteur de l'énergie un ambitieux programme d'électrification de l'ensemble des localités urbaines et rurales à l'horizon 2030. La stratégie s'articule autour des trois piliers suivants :

- Favoriser une croissance plus élevée, durable et inclusive créatrice d'emplois dans les secteurs qui présentent un potentiel élevé pour l'emploi tels que l'agriculture, les activités pastorales et la pêche. L'objectif est d'améliorer les infrastructures publiques, de promouvoir le développement du secteur privé en améliorant le climat des affaires, de développer les partenariats public-privé, d'élargir l'accès des petites et moyennes entreprises aux services financiers et de favoriser l'investissement direct étranger ;
- Développer le capital humain et améliorer l'accès aux services sociaux de base, en visant en priorité l'accès et la qualité de l'éducation, la formation professionnelle et la santé ;

- Renforcer de la gouvernance. À ce titre, une nouvelle loi organique des finances renforcera la transparence et la responsabilisation.

2. Contexte Sectoriel

La stratégie d'électrification en Mauritanie est définie dans la SCAPP avec pour objectifs sectoriels : (i) le développement de nouvelles capacités de production à partir des ressources nationales, dont le gaz naturel ; (ii) l'extension du réseau de transport et l'interconnexion avec les pays voisins ; (iii) l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique et (iv) la mise en œuvre des solutions hors réseau dans les zones rurales reculées.

La Société Mauritanienne d'Electricité (GROUPE SOMELEC) intervient sur l'ensemble des segments d'activités de l'électricité, à savoir la Production, le Transport, la Distribution et la Commercialisation. Le secteur de l'électricité en Mauritanie a bénéficié d'investissements importants dans les infrastructures électriques, en particulier dans les systèmes de production et de transport, avec une part croissante d'énergies renouvelables. La puissance installée totale en 2020, au niveau de la SOMELEC est de 518 MW, dont 327 MW sont disponibles. La production d'énergie renouvelable comprend (i) une centrale éolienne de 30 MW à Nouakchott (2017), (ii) deux centrales solaires de 15 MWc et 50 MWc à Nouakchott mises en service respectivement en 2013 et 2017, (iii) une centrale éolienne de 100 MW mise en service en 2023 à Boulenouar et (iv) les parts de la Mauritanie dans la centrale hydroélectrique de Manantali (30 MW), la centrale hydroélectrique de Felou (18 MW) et 47 MW qui représentent la quote-part de la centrale de Gouina. La Mauritanie a réalisé un important programme de construction de réseau de transport de l'énergie électrique visant à desservir les grands centres nationaux de consommation notamment les lignes HT Nouakchott - Nouadhibou, la ligne Sélibabi - Mbout et la ligne 225 kV Nouakchott-Keur Per et des autres sont en cours d'exécution, Nouakchott - Zouerate, et à créer et/ou à consolider les interconnexions avec les pays limitrophes (et Nouakchott - Néma avec dérivation vers Kayes).

3. Contexte du Projet

Actuellement, la part de la population ayant accès à l'électricité est estimée à 54,6%. Derrière ce chiffre se cache une importante disparité entre le taux d'accès à l'électricité en milieu rural, estimé à moins de 10%, et le taux d'accès en milieu urbain, estimé à 91%. Le gouvernement de la Mauritanie vise à atteindre une couverture universelle dans les localités urbaines en 2027 et à doubler le taux d'accès en milieu rurale par rapport à la situation en 2019. Pour 2030, l'objectif est l'accès universel au service public d'électricité.

Dans le cadre de la stratégie nationale d'électrification, il a été identifié les options d'électrification les moins coûteuses et qui explore la planification des investissements pour atteindre cet objectif d'électrification universel en Mauritanie.

Pour atteindre l'accès universel au service public d'électricité, il faut électrifier plus de 2 000 localités à l'horizon 2030. Le secteur de l'électricité en Mauritanie est en pleine phase de transition, de nombreux projets de développements des réseaux et de nouvelles sources de production d'énergies sont en cours de développement. Le réseau moyenne tension se développe principalement au sud du pays, où vit la majorité de la population rurale. Des axes de transport d'électricité haute tension sont en développement pour connecter les centres de consommation au Nord du pays au réseau interconnecté. La dorsale Ouest -Est est en cours de développement.

Le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie a obtenu un financement de la Banque Mondiale afin de couvrir le coût de réalisation d'une partie du projet de la ligne Haute Tension 225 kV Nouakchott - Néma et l'électrification rurale ainsi que la valorisation des énergies renouvelables (REMP). Qui s'inscrit dans le cadre Projet d'Interconnexion Électrique en 225 kV Mauritanie-Mali et de développement de centrales solaires associées (PIEMM).

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet REMP, la SOMELEC envisage de recruter un ensemble d'experts dont un Spécialiste en sauvegarde sociale. Dans ce cadre, la Banque mondiale a accordé au Gouvernement de la Mauritanie une avance de préparation du Projet Mauritania Transmission Corridor (REMP).

Les présents termes de références sont pour le recrutement d'un(e)spécialiste en sauvegarde

II. Mission et profile d'un Spécialiste en sauvegarde sociale :

Avec la mise en œuvre des activités du projet, les défis majeurs à surmonter, conformément aux exigences nationales ainsi que celles des bailleurs de fonds, restent le suivi des aspects environnementaux et sociaux des travaux (i) pour les chantiers à venir, (ii) la réalisation des études environnementales et sociales spécifiques pour les sous-projets à financer, et enfin, (iii) le renforcement des capacités des différentes parties prenantes.

Les présents termes de référence sont ainsi élaborés pour le recrutement d'un(e) Spécialiste enSauvegarde Sociale pour renforcer la cellule de sauvegardes environnementales et sociales de l'UGP et s'assurer que les activités du projet relatives aux aspects sociaux sont exécutées conformément à l'Accord de financement avec le bailleur de fonds.



A) Mission

Sous l'autorité directe du Coordonnateur Adjoint du projet, le/la Spécialiste en Sauvegarde Sociale travaillera et s'acquittera de ses tâches conformément aux prescriptions sises dans son contrat.

De façon spécifique, il/elle aura pour mission de :

1. Assurer la diffusion des instruments de sauvegarde du projet et contribuer à l'appropriation par les parties prenantes, notamment les partenaires impliqués dans sa mise en œuvre et les bénéficiaires des activités du projet (activités de formation, sensibilisation, etc.) ;
2. participer de manière systématique à la sélection (screening) environnementale et sociale des sous-projets et à l'élaboration de termes de référence (TDR) pour la conduite d'évaluations sociales spécifiques et des autres études sociales (i.e. PAR et/ou Audits, etc.) du Projet;
3. appuyer et former l'équipe du projet, les agents et structures impliqués dans le suivi de la mise en œuvre des mesures et prescriptions en matière de sauvegarde sociale ;
4. assurer la prise en compte effective et l'intégration des aspects de sauvegarde sociale dans les activités du Projet, conformément aux exigences de la réglementation nationale et des Sauvegardes Opérationnelles de la Banque Mondiale ;
5. contribuer à la planification, à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans de travail et de budget annuels (PTBA) en (i) définissant les besoins en études, renforcement de capacités et toute autre activité en matière de sauvegardes sociales, vulnérabilité, inclusion sociale et développement social, etc.; (ii) élaborant et mettant en œuvre le planning des activités du projet en matière de sauvegarde sociale ; (iii) en veillant à la programmation effective des différentes études sociales (évaluations et audits E&S nécessaires) dans le PTBA et le plan de passation des marchés (PPM); (iv) élaborant un programme de suivi social, incluant des indicateurs, les responsabilités institutionnelles et les coûts associés.
6. participer au processus de sélection des prestataires de services devant réaliser les études environnementales et sociales et intervenir dans la mise en œuvre et/ou le contrôle/suivi des mesures de sauvegardes sociales pendant les travaux ;
7. procéder à la revue qualité des documents relatifs aux activités sociales et environnementales effectuées au niveau des sous projets et faciliter le processus d'approbation et de divulgation des instruments de sauvegardes (i.e. PAR, PGES-C, MGP, etc.) et leur mise en œuvre (i.e. paiement des indemnités, accompagnement social des PAP, avec attention particulière sur les groupes vulnérables

- dont les femmes, jeunes et personnes âgées, handicapées, etc.), conformément à la réglementation nationale en vigueur et aux sauvegardes environnementales et sociales des bailleurs de fonds;
8. participer, ensemble avec ses homologues de l'environnement et de la violence basée sur le genre (VBG/EAHS/VCE), à la préparation des clauses environnementales, sociales et VBG et s'assurer de leur intégration dans les dossiers d'appels d'offres (DAO), les demandes de proposition et contrats des prestataires ainsi que dans tout contrat / marché de travaux et de mission de contrôle et/ou ingénieur conseil (IC);
 9. s'assurer de l'élaboration et de la qualité des PGES-Chantiers, et autres instruments de mitigation des risques et impacts sociaux et aspects genre et vulnérabilité par les entreprises en charge des travaux et de leur approbation par la Mission de Contrôle (MC) et/ou IC ;
 10. conduire/participer, ensemble avec son homologue de l'environnement, à des missions de supervision pour vérifier et attester de l'état de mise en œuvre des mesures de sauvegardes sociales, tout comme des aspects genre, inclusion sociale, vulnérabilité, etc. ;
 11. collaborer avec la Direction de l'évaluation et du Contrôle environnemental, sur la conformité du Projet dans les domaines de sauvegardes sociales, de la vulnérabilité et du développement social avec les réglementations nationales en vigueur ;
 12. s'assurer du respect de la conformité du projet avec les mesures de sauvegarde sociale avant le démarrage des travaux (mise en œuvre des PAR, divulgation du MGP, etc.) et veiller à l'application de la procédure environnementale et sociale nationale dans les activités du projet ;
 13. Assurer le suivi des aspects sociaux des activités du projet et ajustements nécessaires au besoin : activités relatives aux engagements citoyens du projet (suivi participatif, engagements des acteurs/parties prenantes, mécanisme de gestion de plaintes) et la performance sociale du projet ;
 14. analyser les données de la surveillance et du suivi autant des aspects des sauvegardes sociales que ceux du genre et du développement social, et proposer des mesures d'amélioration de la gestion sociale (sauvegardes, genre et développement social), des activités du projet ;
 15. participer à la préparation des rapports de suivi mensuels, trimestriels et annuels (y compris circonstanciés, le cas échéant) sur les aspects sociaux, au sens élargi du terme (i.e. mise en œuvre des PAR, PGES-C, rapports d'achèvement clôturant la mise en œuvre effective de chaque PAR) du projet ;
 16. participer à la préparation des missions de supervision/appui et s'assurer de la mise en œuvre des recommandations (relatives aux aspects de sauvegardes sociales,

- genre et développement social*) des aide-mémoires des missions d'appui à la mise en œuvre du projet, réalisées seules ou conjointement avec le bailleur de fonds ;
17. effectuer un rapportage régulier sur le traitement des doléances et griefs incluant ceux spécifiques aux HS-VBG, le traitement des commentaires et des retours d'informations des parties prenantes et les statistiques pertinentes aux besoins du projet liés au volet social ;
 18. assurer l'évaluation de la mise en œuvre des instruments de sauvegarde et proposer toutes mesures correctives appropriées des possibles écarts constatés ou omissions intervenues au cours de l'élaboration des instruments ;
 19. mettre en place un tableau de bord de suivi des aspects sociaux des activités du projet et apprécier la performance de gestion des aspects sociaux ;
 20. faire la revue et garantir la qualité des rapports d'études sociales réalisées ;
 21. assurer la mise en œuvre des PAR et la documentation du processus (rapports de mise en œuvre, traitement des réclamations, dossiers de PAP, etc.) et servir d'interface entre le projet et les PAP ;
 22. répondre aux préoccupations des parties prenantes et les prendre en compte ;
 23. assurer l'archivage des documents de sauvegarde et la gestion des informations et des consultations du public ;
 24. fournir des avis ou conseils utiles à tous les membre de l'équipe du projet sur :
 - la réalisation des différentes activités touchant le domaine social ;
 - la fourniture de réponses aux commentaires de la Banque et de l'UGP sur les aspects sociaux ;
 - l'élaboration de propositions de solutions alternatives lorsqu'un problème touchant les aspects sociaux surviendrait sur les différents sites d'exécution du projet ;
 - l'interprétation des clauses de contrats en cas de survenue de différends pendant l'exécution des contrats.
 25. contribuer, en tandem avec le Spécialiste en Sauvegardes Environnementales, Genre/SEA/HS, et à la requête de la coordination du projet, à toutes autres activités telles que le renforcement des capacités techniques des différents acteurs (*techniciens, prestataires de services, OSC, communautés récipiendaires, etc.*) en sauvegardes, développement de code de conduite relative aux aspects particuliers du projet (*i.e. genre et développement, violence basée sur le genre, exploitation et abus sexuel, santé et sécurité au travail, COVID-19, travail forcé/des enfants, engagement citoyen, inclusion/exclusion sociale, etc.*).
 26. Exécuter toute autre tâche relative à ses fonctions que le Coordonnateur adjoint aura à lui confier dans la limite de sa compétence.

B) Profil de l'experten sauvegarde sociale

Le Spécialiste en Sauvegarde Sociale devra :

- ✓ Ne pas être âgé de plus de 62 ans à la date de 31 décembre 2025 ;
- ✓ avoir un diplôme d'études supérieures (*au moins BAC+ 5 ans*) en Sciences Sociales, Sciences de l'Éducation, Sociologie, Sciences Politiques, ou tout autre diplôme jugé équivalent ;
- ✓ justifier d'une expérience d'au moins dix (10) ans dans les aspects de développement social dans des projets d'investissements (i.e. *Infrastructures, Énergies, Agriculture, GRN, etc.*) ;
- ✓ avoir une expérience dans l'élaboration et la mise en œuvre des mécanismes de gestion des plaintes et griefs découlant de l'exécution des projets de développement financés par les Banques multilatérales de développement ;
- ✓ justifier d'une bonne connaissance de la Sauvegarde Opérationnelle et norme Environnementale et Sociale de la Banque mondiale ;
- ✓ avoir réalisé ou participé, en tant que Spécialiste en développement social, à au moins deux études d'évaluation sociale durant les trois dernières années (expérience i.e. *évaluation socio-économique ; cadre de politique de réinstallation; plan d'action de réinstallation, audit social; analyse des risques et impacts sociaux; etc.*) de projets de développement financés par les partenaires techniques et financiers;
- ✓ avoir participé, en tant que Spécialiste en développement social), à au moins deux (02) missions spécifiques de suivi et de surveillance sociale (*sauvegardes & GDS*) de projets ou programmes financés par les partenaires techniques et financiers ;
- ✓ avoir des formations complémentaires en hygiène, santé et sécurité(HSS) seraient un atout.
- ✓ avoir une expérience minimale de trois (3) ans dans le suivi des PAR et dans la mise en œuvre des mesures de sauvegarde sociale pour le compte de projets/programmes, financés par les Banques multilatérales de développement ;
- ✓ être familiarisé avec les textes juridiques nationaux mauritaniens et internationaux applicables en matière de sauvegarde environnementale et sociale;
- ✓ avoir une bonne connaissance de la politique nationale mauritanienne en matière de réinstallation et de gestion foncière
- ✓ avoir une bonne connaissance des sauvegardes environnementales et sociales du Système de sauvegarde intégré (SSI) et du Cadre Environnemental et Social (CES);
- ✓ avoir une excellente maîtrise des méthodes et outils d'évaluation sociale ;
- ✓ être capable de travailler sous pression, avoir une bonne aptitude à travailler en équipe et produire des résultats de qualité dans les délais impartis ;

- ✓ être physiquement apte et capable d'effectuer des missions de terrain (screening, consultation des acteurs, suivi et contrôle, etc.) ;
- ✓ avoir une bonne capacité rédactionnelle et de communication en français ; et une connaissance moindre en arabe et en anglais (un atout certain) ;
- ✓ avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique (Word, Excel, Power point...).

III. Obligation de l'administration de SOMELEC

Le personnel recruté aura à sa disposition tous les documents et logistiques nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Il lui sera proposé un contrat pour une durée d'un an renouvelable suite à une évaluation annuelle des performances après une période probatoire de trois (3) mois au cours de la première année.

IV. Lieu et durée de la mission

Le personnel sera basé à Nouakchott, avec la possibilité d'effectuer des missions de terrain dans la zone d'intervention du Projet ou au besoin dans d'autres lieux en relation avec l'exécution du projet

V. Grille d'évaluation des candidats

La grille d'évaluation des candidats est présentée dans le tableau suivant :

Désignation	Note
1. Qualifications générales (Diplômes et expériences générales) (30 points) - Niveau académique bac+5 = 10 pts ;	10 points
- Expériences générales : +0 si n inférieur à 10 ans ; +10 pts si n égal 10 ans, +1 pts par chaque année additionnelle à partir de 11 ^{ième} année jusqu'à un point max de 20 pts pour l'expérience générale	20 points

<p>2. Expériences spécifiques relatives aux prestations à effectuer (50 points)</p> <ul style="list-style-type: none"> - 4 pts par année d'expérience en tant Expert en sauvegarde sociale jusqu'à un maximum de 5 années - Chaque année effectuée en étant expert en sauvegarde sociale d'un projet de développement financé par un bailleur de fonds (BAD, UE, AFD, ...) autre que la BM donne 5 pts additionnels jusqu'à un maximum de 15 points, - Chaque année effectuée en étant expert en sauvegarde sociale d'un projet financé par la BM donne 5 pts additionnels jusqu'à un maximum de 15 points. 	<p>20 points</p> <p>15 points</p> <p>15 points</p>
Avoir travaillé en Mauritanie avec des institutions internationales ou avec l'administration publique mauritanienne	7 points
Maitrise de l'outil informatique	5 points
Maitrise de la langue française	5 points
Maitrise de la langue arabe (atout)	3 point
Total	100 points

Pour l'expérience spécifique, seules les missions pour lesquelles le consultant a fourni une attestation de bonne exécution délivrées par l'employeur seront prises en compte, cependant, il est demandé au candidat de fournir les coordonnées des établissements ou personnes physiques ou morales avec qui il avait travaillé pour des fins de vérifications.

